



Pass pour accéder au parking

Par **bridgett**, le **09/03/2008** à **14:26**

bonjour,

je suis locataire dans une résidence depuis 7 ans. L'accès à cette résidence était libre ; suite à de nombreux abus les co-proprétaires ont décidé d'installer un portail pour accéder au parking.

Evidemment, une clé est nécessaire pour l'ouverture de la barrière.

Mon propriétaire me réclame la somme de 70 euros par clé, faute de quoi je devrai garer mon véhicule à l'extérieur de ma résidence.

Est-ce normal de réclamer le paiement de cette clé alors qu'elle est obligatoire.

La somme me serait restituée lorsque je quitterai les lieux

Merci de m'éclairer si possible ..